

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/20

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 13 avril 2021 à 19H30
Espace Multiculturel « Marcel Wolfersberger »

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 17

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

Membres absents excusés : M ; RIESE Alexandre,
Membres absents non excusés : M. GROSSE Olivier

***Zone Artisanale Horizon – Transfert à la Communauté de
Communes de Sarrebourg Moselle-Sud de la voirie d'intérêt
communautaire***

Compte-tenu de la loi Notre, la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle sud est depuis le 1^{er} janvier 2017 seule compétente en matière de développement économique et de création et gestion des zones d'activités.

Ainsi, par délibérations n°2018-18, 2019-42 et 2021-01 les terrains de la zone d'activités HORIZON ont été cédés à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud.

Une convention de remise des infrastructures de voirie doit préciser les modalités de classement dans le domaine public et leur rétrocession au profit de la C.C.S.M.S. Celle-ci nécessite la rédaction d'un acte de cession à titre gratuit.

Le Président de la CCSMS propose de confier la rédaction des actes y-relatifs à maître BELLOT, notaire à Saverne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver les termes des projets d'acte de rétrocession de la voirie interne de la zone d'activité HORIZON à la CCSMS tels que ci-dessus exposés ;

Art. 2 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Réding, le 14 avril 2021
Le Maire de Réding

Denis LOUTRE

